



Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 11/12/2020 à 19h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents ou représentés : 14)

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU), Nathalie VIDALENS-BRASSAT.

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h45

En préambule, Mme le Maire sollicite l'accord des conseillers pour ajouter un point 7bis « Proposition de motion pour le maintien de la ligne SNCF de l'Aubrac ».

1. Informations générales

a) Vitesse à Jallès-Bas :

À la suite des demandes des habitants, un radar a été positionné du 08 au 19/10/2020 sur la D64, à Jallès-Bas, dans la descente. Les résultats détaillés ont été transmis à la Mairie et sont présentés en séance.

- Dans le sens 1 « Vers Jallès » (en montant) : Moyenne de 1 160 véhicules par jour.
Vitesse moyenne de 42 km/h pour les VL (véhicules légers) et 34 km/h pour les PL (poids lourds).
42% des véhicules roulent à moins de 40 km/h, 48% de 40 à 50 km/h, 10% de 50 à 60 km/h.
- Dans le sens 2 « Vers Saint Paul » (en descendant) : Moyenne de 1 170 véhicules par jour.
Vitesse moyenne de 42 km/h pour les VL (véhicules légers) et 38 km/h pour les PL (poids lourds).
40% des véhicules roulent à moins de 40 km/h, 52% de 40 à 50 km/h, 8% de 50 à 60 km/h.

Au vu de ces mesures, peu de véhicules roulent au-dessus de la vitesse réglementée.

La réflexion doit se poursuivre en tenant compte de ces éléments et en évaluant les avantages et inconvénients des dispositifs permettant de réduire la vitesse (dos d'âne, chicanes, etc.).

Alain PEYROU rappelle que la problématique de la vitesse est également prégnante au niveau de Martal et Jallès-Haut. Un radar avait déjà été positionné antérieurement au niveau de Jallès-Haut : il serait intéressant d'avoir les résultats et le cas échéant de refaire une mesure pendant la période estivale.

Alain PEYROU précise par ailleurs qu'il avait été évoqué, par La Poste, le déplacement du panneau de lieu-dit de Jallès-Haut, vu que des maisons ont été construites depuis l'implantation initiale : ce point est à prendre en compte dans le cadre des travaux en cours pour l'adressage.

b) Webinaire Auvergne-Rhône-Alpes sur la rénovation énergétique des bâtiments publics :

Participant pour la commune de Lacapelle-Viescamp : Patrick EVEILLARD.

Les collectivités vont avoir l'obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments accueillant du public.

Un diagnostic est à réaliser en 2021.

L'objectif est une réduction de 40% des dépenses énergétiques en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, sur la base d'une année de référence choisie entre 2010 et 2020. Une remontée annuelle sera à faire sur la plateforme OPERAT.

Objectif : réduction de 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050

Un plan d'actions sera à bâtir : équipements plus performants, adaptation des locaux, modalités d'exploitation, comportement des occupants, sensibilisation, etc.

Ces dispositions s'appliquent à tout le secteur tertiaire, et pas seulement les administrations. Dans un premier temps, sont visés les bâtiments de plus de 1 000 m² mais potentiellement également ceux de plus de 500 m² : la commune serait concernée pour l'école et le bâtiment « salle polyvalente / garderie / cantine ».

Les aides de l'Etat (DSIL, DETR, etc.) vont être orientées sur ces thématiques.

Ces efforts devraient de plus se traduire par une diminution des coûts de fonctionnement.

Des sanctions seront prévues en cas de non atteinte.

c) **Plan de relance CABA** :

En conseil communautaire CABA du 10/12/2020, il a été décidé la création d'un fonds de soutien de 110 000 € visant à aider les commerces de proximité. Cette somme sera attribuée aux communes ou à leurs CCAS sur la base de 2 € par habitants, soit un peu plus de 1 000 € pour Lacapelle-Viescamp, et dans la limite de 50% des factures acquittées. L'objectif est que les communes contribuent à la même hauteur. Mme le Maire propose que cette somme soit versée au CCAS. Le CCAS se réunira la semaine prochaine pour préciser les modalités, sachant que la facture acquittée doit être transmise à la CABA avant le 31/01/2021. La commune avait déjà pris des décisions en ce sens, notamment par le biais de bons proposés aux séniors par le CCAS pour un repas à l'Hôtel du Lac.

d) **Tarifs de l'eau et de l'assainissement** :

Jean-Paul TROUPEL a participé à une commission CABA portant sur les services de l'eau et de l'assainissement : les tarifs vont augmenter au 01/01/2021. Les services de l'eau et l'assainissement émettent au moins semestriellement deux factures établies à partir du relevé ou de l'estimation de l'index du compteur. La CABA propose aux usagers d'adhérer au prélèvement à l'échéance. Dans ce cas, les factures sont établies trimestriellement et payables au 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre.

e) **Règlement du terrain de foot** :

À la suite d'un incident intervenu durant un week-end, une réflexion a été engagée afin d'établir un règlement pour l'usage du terrain en dehors des heures de pratique du club de foot. Caroline BARRAL-AURATUS a commencé à y travailler. L'objectif est d'autoriser un accès libre mais sous réserve de respecter les équipements en place. Ce document est à finaliser en commission : il sera ensuite plastifié et affiché sur le terrain.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 novembre 2020

Le **compte rendu du 05/11/2020** n'a donné lieu à aucune remarque et est **approuvé**.

Vote :	Proposition : Approbation du compte rendu du 05/11/2020		
	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

3. Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Mme le Maire donne lecture des dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales. Etant précisé que le budget est habituellement voté en mars / avril, l'objectif est de pouvoir engager des dépenses sur les premiers mois de l'année. S'agissant des dépenses d'investissement, la limite est fixée à un quart des dépenses d'investissement prévues au budget précédent, hors remboursement d'emprunts, soit 64 511,25 € pour le début de l'exercice 2021.

Vote :	Proposition : Autorisation à Mme le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 64 511,25 €		
	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

4. Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Cantal

La Convention Territoriale Globale (CTG) va prendre la suite du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achevait en 2019.

La CTG est un outil essentiel pour mettre en œuvre les politiques publiques au service de la famille.

Le champ couvert est beaucoup plus large : en sus de la petite enfance et de la jeunesse, la CTG couvre également la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, la pauvreté, le logement, l'accès aux droits, etc.

Concrètement, la CTG a pour objectif d'organiser l'offre de services de la Caisse d'Allocations Familiales, et potentiellement d'autres partenaires institutionnels, sur un territoire donné, à savoir le territoire Ouest Agglo pour ce qui nous concerne. Ce territoire correspond à celui couvert par le centre social « A la Croisée Des Autres ».

Cette CTG se concrétise sous la forme d'un accord-cadre devant être signé, pour 4 à 5 ans, entre la CAF et les collectivités concernées (Ayrens, Lacapelle-Viescamp / Saint-Paul-des-Landes / Sansac-de-Marmiesse / Ytrac).

La CTG s'appuie sur un diagnostic payant qui aurait dû commencer avant fin 2020. Le coût total est de 14 000 €. Après financement CAF, le reste à charge pour les collectivités est de 3 500 € proratisé entre les communes en fonction du nombre d'habitants.

La deuxième phase consiste en la mise en place de projets répondant aux besoins identifiés lors du diagnostic : cette étape nécessite la création d'un poste de coordinateur qu'il conviendra également de financer.

Les 5 communes ont échangé à plusieurs reprises sur ce sujet et ont partagé leurs craintes de voir émerger de nouveaux besoins avec parallèlement la nécessité de maîtriser leurs budgets. L'importance de privilégier des échanges avec le centre social, pour aller sur des orientations communes et éviter que les communes ne soient que financeurs, a également été soulignée.

Vote :

Proposition : Autorisation à Mme le Maire de signer la convention CTG		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

5. Liste des non-valeurs 2020

Monsieur le Trésorier d'Aurillac a demandé à la commune que des créances irrécouvrables soient admises en non-valeur pour un montant de 30,00 € (reste à recouvrer sur une facturation de cantine : le débiteur a disparu et la somme due est inférieure au seuil de poursuites).

Vote :

Proposition : Admission en non-valeur de la somme de 30,00 €		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

6. Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air

L'objectif initial de ce projet est l'accessibilité PMR du bloc sanitaire du camping municipal qui sert également pour le foot (mise aux normes selon le calendrier Ad'Ap). D'autres besoins ont également été intégrés à la réflexion pour améliorer la structuration de ce bâtiment. Compte tenu du coût global estimé, ce projet ne pourra aboutir que sous condition d'être suffisamment subventionné. La date limite pour déposer une demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds Cantal Innovation « Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs ou cœurs de villes et rénovation des quartiers de villes », était fixée à ce vendredi 11/12/2020. Pour que le dossier soit complet, il convient que le Maire ait une autorisation du Conseil Municipal.

Une subvention sera également demandée à la Région dans le cadre du CAR (dossier à déposer en janvier 2021).

Pour prétendre à des subventions de la fédération de foot, il faudrait que les vestiaires aient chacun une taille minimale de 20 m² et le local arbitre, de 8 m². Il n'est pas possible de demander d'autres subventions de la

fédération de foot (création d'un club house, photovoltaïque pour le chauffage et l'eau chaude, etc.) si les vestiaires ne sont pas aux normes : il s'agit donc d'un prérequis à tout autre demande de financement par la fédération. Le coût à supporter par la commune serait de l'ordre de 45 000 € à 50 000 €.

L'optique serait de pouvoir démarrer les travaux fin 2021 et de les achever au plus tard en 2023.

Proposition : Autorisation à Mme le Maire de déposer des demandes de subventions pour ce projet			
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

7. Droit de terrasse pour le snack « Le Nautilus » situé au Puech des Ouilhes

Monsieur TURQUET a sollicité la CABA pour acquérir le fonds de commerce et faire une extension. Cette demande a été refusée. Une réflexion est par contre en cours afin d'accoler un chalet pour faire des crêpes, gaufres, glaces.

Il a par ailleurs adressé une demande à la commune pour un droit de terrasse sur le sable. Mme le Maire est allée voir de visu et propose de lui accorder un espace de 80 m² au prix de 1,85 € le m² par mois, soit 300 € pour les 2 mois (juillet / août). Pour répondre aux interrogations, il est précisé que l'installation durant cet été 2020 correspondait à un accord exceptionnel pour permettre le respect de la distanciation COVID.

Certains conseillers expriment leur crainte sachant que la commune a également engagé une réflexion pour mettre en place un marché de pays au même endroit. S'agissant du projet de marché de pays, il faut s'interroger pour l'alimentation électrique (frigos et armoires, lumière, etc.). Il convient également de se renseigner quant aux règles sanitaires à respecter (possibilité de le faire sur le sable).

Proposition : Droit de terrasse de 80 m ² sur le sable pour « Le Nautilus »			
Vote :	Pour : 10	Contre : 1	Abstention : 3

7 bis. Motion des Maires de France pour le maintien et la rénovation de la ligne SNCF de l'Aubrac (Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Béziers)

Cette proposition de motion a été adressée par Mme BADUEL, Directrice de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Cantal.

Les Amis du Viaduc de Garabit alertent : « *La situation est grave. Si rien n'est fait, la ligne sera coupée en son centre dès la fin de l'année prochaine engendrant la suppression du seul train grandes lignes du Cantal, « l'Aubrac », qui permet de relier quotidiennement le département à Clermont-Ferrand, Paris et à l'Occitanie et la Méditerranée.* »

La motion proposée est lue en séance par Mme le Maire.

Après échange, il est convenu de retenir tous les points proposés dans la motion, hormis le dernier.

Une lettre individuelle est également remise à chaque conseiller : il appartient à chacun de la signer et de la renvoyer s'il le souhaite.

8. Point sur le budget

La commission « Finances et Budget » se réunira le mercredi 16/12/2020 à 19h00.

D'ici le 18/12/2020, Delphine QUILLET va payer et comptabiliser toutes les factures reçues, ce qui permettra d'avoir une vision plus précise du résultat 2020. Les dernières factures 2020 seront comptabilisées jusqu'à mi-janvier 2021.

L'objectif est d'estimer l'excédent qui pourra être reporté et qui contribuera aux investissements de 2021.

9. Point sur les travaux

Mme Aurore Lefebvre quitte le conseil municipal pour raisons professionnelles à 22h15 (astreintes)

- Les travaux du SDEC à Lacamp et Laveissière sont actés.

- Le SIVU souhaiterait que soit prévu de l'enrobé sur le délaissé.
- Caroline BARRAL-AURATUS a proposé de mettre des chaines pour retenir les poubelles. Par le passé, il y avait eu une réponse négative de la CABA. Il faudrait réétudier cette problématique en proposant de mettre des chaines en métal (et non en plastique) avec des mousquetons rapides. Ce point sera évoqué en commission « Travaux ».
- La demande de Julien TROUPEL a été étudiée en commission « travaux ». Certains conseillers se sont rendus sur place. Benoit DHOYE présente en séance les photos de l'accès en question et détaille les travaux qui seraient réalisés par Julien TROUPEL.

Mme le Maire demande un avis aux membres du conseil municipal :

Proposition : Accord d'un droit de passage sur le communal à Julien TROUPEL <i>(Jean-Paul TROUPEL exclu du vote et Mme Lefebvre contrainte de quitter le Conseil Municipal)</i>			
Vote :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Un arrêté portant permission de voirie et un arrêté de circulation seront pris par Mme le Maire.

Mr Labrunie suggère de réfléchir à la réalisation, à cet endroit, d'une zone de collecte poubelles / emballages ménagers / verre qui servirait pour Calvanhac / Le Cassan / Le Bruel et qui remplacerait les zones actuelles.

- Des devis ont été demandé pour équiper l'école en tableaux numériques. Pour cela, il convient au préalable de créer une baie de brassage. Le budget nécessaire est d'environ 18 000 € pour les 3 classes. Il serait possible de prétendre à une subvention dans le cadre de la DETR. La commission « Travaux » propose que cet investissement se fasse en une année (et non en étalant sur 2 ou 3 ans). Dans un deuxième temps, il conviendra de prévoir le renouvellement de la classe mobile : l'équipement informatique actuel date de 2010/2011 et est pour partie hors d'état de marche.
- Deux stores doivent être remplacés dans une des classes (coût unitaire estimé à 800 €).
- La zone de vidange pour les camping-car va être réaménagée. Deux devis ont été proposés : la commission « Travaux » a opté pour la réalisation d'une dalle béton plutôt qu'un enrobé (coût à la charge de la CABA).
- L'épareuse a été passée par l'entreprise MJM Services.
- Du point à temps a également été réalisé. Il reste à voir la problématique de Laveissière : cette route est trop abîmée et ne peut pas être traitée avec du point à temps à froid. Il faudrait voir s'il y a une garantie décennale pour cette route car elle se dégrade de façon anormale.
- La société AURITOIT s'est retourné contre son fournisseur pour le toit de la salle polyvalent. L'expert doit passer la semaine prochaine.
- Les travaux liés à l'adressage ont commencé (pose des numéros).
- Dans les prochains jours, la CABA va intervenir pour déplacer une conduite d'eau à Calvanhac-Le Cassan. Un permis de construire a été instruit pour un garage : il s'avère qu'une grosse conduite partant du château d'eau et alimentant Le Cassan et Vabres Laguinie passe sur ce terrain privé et doit être déplacée sur la voie publique. Il convient de prévoir une communication précisant les dates auxquelles il y aura des dérangements.
- Certains conseillers font état d'un projet de boviduc à Jallès et d'un potentiel impact sur la voirie : à ce jour, la commune n'a pas été informée de l'avancement de ce projet.
- Le dernier diagnostic de la voirie a été fait en 2016. Il est proposé de solliciter CIT pour le mettre à jour, notamment pour avoir une estimation actualisée du coût des travaux à réaliser.
- L'entreprise IDVERDE va refaire un passage en décembre pour tondre et tailler quelques arbres dans le Bourg.
- L'entreprise CHASTANET remplacera le marronnier au début des vacances de Noël et installera la table.
- Les gérants du camping du Puech des Ouilhes ont envoyé à Mme le Maire la liste des travaux à réaliser ces prochaines années. Le total s'élève à environ 100 000 € hors voirie. Pour l'année 2021, il est proposé de retenir les travaux suivants : grillage piscine (travaux déjà budgétisés sur 2020), rénovation de 3 chalets Rêve, démoussage, remplacement des tubes de descente des sanitaires).

10. Point sur le personnel communal

- Les entretiens annuels avec les agents ont été réalisés la semaine dernière et ce début de semaine. Les échanges ont été riches et intéressants.
- Suite au rendez-vous avec le centre de gestion (participants : Mme le Maire, Patrick EVEILLARD, Annelise MICHEL-GAGNAIRE), il est convenu de revoir les plannings des agents en positionnant clairement les semaines de congés. Un cahier va être mis en place pour un suivi plus précis des heures réalisées et du reste à réaliser. Les frais de déplacement seront dorénavant calculés à partir de la résidence administrative et non de la résidence personnelle.

11. Point sur le tourisme

- Le site du Puech des Ouilhes a obtenu le **label « Tourisme et Handicap »** au niveau de la baignade et de la promenade pour les 4 déficiences (auditive, mentale, moteur, visuelle).
- Une réunion « **Mobilité douce** » a été organisée la semaine dernière par la CABA. Il est envisagé une liaison Lacapelle-Viescamp / Le Lioran, en passant par Ytrac. Ce projet a été lancé lors du précédent mandat. Les communes de la CABA étaient conviées pour faire le bilan de l'étude réalisée. Le raccord se ferait au niveau du Moulin de Viescamp et remonterait à la Croix de Valso. L'objectif est d'emprunter le plus possible des chemins existants.
- **Chemin autour du lac** : Les travaux pour relier le Couderc d'Abrat au Diamant Vert vont commencer en janvier 2021 : un parking naturel sera aménagé au niveau du Diamant Vert. En tant que Vice-Présidente en charge des équipements touristiques de la CABA, Mme le Maire a rencontré, ce mardi, des représentants de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie. L'objectif était de s'entendre sur les points de raccord du côté de Saint-Etienne-Cantalès et du côté de Pers. Une étude est en cours pour essayer de passer par le Viaduc SNCF pour relier Pers. De l'autre côté, le raccord devrait se faire dans le Marais du Cassan. Une réflexion est également menée pour aménager des boucles autour de ce chemin. La répartition des coûts d'entretien n'a pas encore été tranchée et constitue un point de vigilance.

12. Point sur le Bulletin municipal

- Une première version du bulletin municipal est projetée en séance et permet d'apprécier le travail conséquent réalisé par la commission « Communication ».
- Sachant qu'il ne pourra pas y avoir la cérémonie des vœux cette année, il pourrait être envisagé de faire un petit film qui serait diffusé via le site Facebook de la commune.

13. Questions diverses

- **SIVU** : Antoine GENCE et Patrick EVEILLARD ont participé, la semaine dernière, à une réunion du SIVU. Des échanges ont eu lieu quant à l'organisation interne du SIVU et la façon de prendre les décisions. Lors d'un précédent conseil municipal, il avait évoqué la possibilité de réaliser un hôtel à insectes dans le cadre des TAP : ce point est à revoir avec Aurore LEFEBVRE et Edith MOISSINAC. S'agissant des projets pédagogiques, il pourrait être intéressant que le SIVU les confie ponctuellement à des écoles (stagiaires BTS, etc.).
- **Menus de la Cantine** : Ce point a été abordé lors du dernier Conseil d'école par des parents considérant que les menus ne sont pas toujours équilibrés. Il conviendra d'en tenir compte lors de la réflexion qui doit être menée concernant les circuits courts.
- **Mail envoyé la veille au soir par Serge POTEL** : Ce sujet a été évoqué en toute fin de réunion par un conseiller refusant de se trouver en porte à faux ou de voir son nom cité, estimant que c'est allé trop loin et que ce climat

délétère génère un problème de confiance. Mme le Maire a informé l'assemblée de son entretien, ce jour, avec la Préfecture et la gendarmerie pour les suites à donner aux menaces des différents mails reçues en Mairie ou à titre personnel.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00h25.**